

École élémentaire Henri Wallon
Compte-rendu du conseil d'école du 10 février 2015

Étaient présents : Mme Boukhari, M Okba, M Khelaïfa, Mme Benziada, Mme Bougattouche, Mme Hadjadj, M Legallois, Mme Bonnette, Mme Azoulai, Mme Laurenço, Mme Raouy, Mme Hulot, représentants de parents d'élèves, mesdames et messieurs les enseignants de classe.

Étaient excusés : Mme Le Merrer DDEN, M Hmani, représentant du maire, Mme Sanchez, Mme Berry, enseignantes, Mme Khebbab parent d'élèves.

Ont été abordés et débattus les points suivants :

1 – Projets

Le carnaval sera organisé en lien avec l'école maternelle. La date est encore à confirmer. Le défilé dans le quartier aura lieu sous réserve de l'accord de l'inspectrice (plan vigipirate).

Le Festival du livre (exposition-vente de livres), normalement prévu en janvier et annulé en raison des événements de janvier et du plan vigipirate, se déroulera les 13 et 14 avril.

Classe découverte « Neig'Alpes » : le départ est prévu le 3 mars en train. Le séjour durera 18 jours. Une élève de la classe de CM2 de Mme Milon ne participera pas et cinq de la classe de CE2 de Mme Prévost (3 refus, 1 raison médicale et 1 déménagement).

Quatre classes participeront cette année à la Semaine de la Presse, du 23 au 28 mars. Les élèves travailleront sur différents titres de la presse française.

Fête de l'école : l'organisation de la fête fait débat au sein de l'équipe enseignante et du conseil d'école. Bien que la fête de juin 2014 se soit relativement bien passée, l'équipe enseignante hésite cette année à l'organiser un vendredi soir. Les représentants de parents regrettent que la kermesse ne soit pas organisée comme l'an passé, proposant leur aide, notamment au sujet de la gestion de l'entrée de l'école. L'équipe enseignante souhaite plutôt l'organiser en deux temps : un moment de kermesse pour les élèves sur le temps scolaire le vendredi après-midi et un moment de spectacle et d'expositions de travaux d'élèves le samedi matin.

2 – Accès à l'école et plan vigipirate

Suite aux événements du mois de janvier, il a été demandé aux écoles d'appliquer des règles strictes de sécurité, tant au niveau de l'accès aux bâtiments de l'école qu'au niveau de l'organisation de sorties avec les élèves ou d'événements dans l'école.

Sur le temps scolaire, en dehors des horaires d'entrée et de sortie, l'école doit donc être fermée et son accès contrôlé par la gardienne. Les adultes désirant entrer dans l'école doivent se présenter à la gardienne qui leur ouvrira, les accompagnera si besoin jusqu'au bâtiment de l'école ou informera le directeur de leur arrivée.

L'inspectrice a par ailleurs rappelé aux parents dans un courrier de veiller à déposer leur enfant en respectant les horaires d'ouverture, condition nécessaire pour que la sécurité de tous soit assurée. Le directeur rappelle que la classe débute à 8h45 et que les enfants doivent donc être à 8h45 dans la classe, ce qui implique qu'ils soient à la grille de l'école au moins quelques minutes avant 8h45.

L'entrée dans le bâtiment de parents des classes maternelles a fait apparaître les difficultés dans le contrôle des entrées : si ces parents ressortent après 8h45 et que le directeur n'est pas présent, il peuvent laisser la possibilité à quelqu'un de rentrer dans le bâtiment sans contrôle. Pour la sécurité des enfants, un contrôle de la porte du bâtiment est indispensable pour éviter toute intrusion. Il est donc demandé aux parents d'aider à maintenir la sécurité en respectant les horaires.

3 – Poste d'enseignant supplémentaire : réponse de M Wuillamier

M Wuillamier, Directeur Académique, a répondu au courrier adressé par le conseil d'école au sujet de l'attribution d'un poste d'enseignant supplémentaire. Dans son courrier, il nous rappelle que la création de ce poste figure sur la liste des mesures qui seront étudiées par ses services pour la prochaine rentrée scolaire. Il nous rappelle également qu'il considère que nos effectifs, avec une moyenne de 20,92 élèves par classes, permet de bonnes conditions d'enseignement.

4 – Nouvelle organisation du temps scolaire : bilan de la première période

Un bilan de la période a été fait avec le directeur-adjoint du centre de loisirs et les animateurs chargés de l'encadrement du temps de restauration.

La présence des animateurs a permis l'organisation d'un vrai temps de loisirs pour les enfants fréquentant la cantine scolaire. Des espaces sont ouverts chaque jour : tennis de table / baby-foot, dessins, jeux de société, jeux de ballons. D'autres activités ont pu être proposées lorsque l'équipe d'animateurs et de vacataires était au complet, notamment jeux de construction et musique. Il a été rappelé au cours de cette réunion de bilan l'importance d'avoir des animateurs dans la salle de restauration auprès des enfants lors du repas. Les animateurs ont également réaffirmé leur souhait de travailler en lien avec les vacataires sur les différents ateliers, permettant ainsi une forme de formation professionnelle pour ces personnels. Enfin, le moment de transition 13h35 / 13h45, moment durant lequel tous les élèves de l'école se retrouvent, reste compliqué et nécessiterait plus d'adultes dans la cour.

Sur l'organisation du temps scolaire, les cinq matinées de classe sont très positives pour le travail des élèves. Ce temps supplémentaire en collectivité pour une partie des enfants pourrait être cependant la source d'une certaine fatigue constatée par les enseignants.

Une proposition serait à étudier : finir tous les soirs à 15h45 et commencer le mercredi à 9h au lieu de 8h45.

5 – Remplacement des enseignants absents

Le bilan des absences non-remplacées n'a pas été fait. Il est demandé au directeur de faire le point avec la secrétaire de circonscription. Il est également demandé d'afficher si possible les absences des enseignants à l'entrée de l'école.

6- Organisation de la commission de restauration Wallon

Les parents d'élèves élus ayant assisté à la commission de restauration à la cuisine centrale font un rapide retour sur ce qui s'est dit (voir compte-rendu de la commission disponible à l'école).

Le conseil décide ensuite de la composition de la commission Wallon : 1 élu (Mme Morain), 1 personne de la cuisine centrale (chef de cuisine ou diététicienne), 4 représentants de parents, des délégués des élèves si possible, le directeur de l'école. La commission pourra inviter, selon les thèmes abordés, d'autres intervenants tels que l'association « La soupe aux cailloux » qui est déjà intervenue dans quelques classes sur le thème du gaspillage alimentaire.

Le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 11 juin 2015.

M. Tilly, directeur

Les représentants de parents d'élèves